



Wallonie

Commune de Manage

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Dominique Mathieu demeurant à - dont les bureaux se trouvent à 7140 MORLANWELZ - Rue Fontaine de Spa(MLZ), 14.

Le terrain concerné est situé à La Hestre, Rue de la Goette, en face du 30 et cadastré division 4, section B n°298C2.

Le projet consiste en :

- régulariser un club house, des box existants, un bassin naturel en bassin d'orage et un bassin artificiel
- transformer un auvent de stockage de foin et de paille et construction de trois box pour chevaux ;

et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40-2.2° du Code, la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, à l'adresse suivante : Place Albert Ier, 1 à 7170 Manage. (Art. D.I.16 §1^{er} : les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.)

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00
- et sur rendez-vous (service Urbanisme – 064/518.265).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme – téléphone 064/518.265 - mail urbanisme@manage-commune.be, dont le bureau se trouve Place Albert Ier, 1 à 7170 Manage.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/06/2022 au 11/07/2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Au Collège communal, Place Albert Ier, 1 à 7170 Manage,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@manage-commune.be

La Directrice générale f.f.,

Evélyne LEMAIRE.



Le Bourgmestre,

Bruno POZZONI.